



## Degat des eaux ( salle et cuisine )

Par **FlorentNissa**, le **31/01/2009** à **14:41**

Bonjour !

Je viens d'acheter un studio dans lequel il y a eu un degat des eaux . J'ai mis comme clause d'achat que les travaux soient réalisés .

Un mois à peine après mon emménagement , la peinture commençait déjà à s'écailler !

Quel recours juridique puis-je avoir contre l'ancien propriétaire et surtout contre l'agence immobilière qui m'avait garantie du sérieux de l'ouvrage .

Merci d'avance pour vos conseils éclairés .

Florent